



## **Compte rendu du Conseil municipal du 21 décembre 2006**

**Présidence de** M. Gérald HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne

**Secrétaire :** Madame FLOURIOT-BRISTOT

### **Présents :**

M. HÉRAULT, Maire, Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne, Mme DUCASSÉ, M. MEILLAT, Mme MANTE, Mme HERFELD, M. COURTOIS, M. TARER, M. BRAT, M. FEYDEL

Adjoints au Maire

Mme MAREST, Mme BAZIN, M. PERRIOT, Mme MOULINET-SIAT, M. ARNOL, Mme RENVOISÉ, Mme DUPEYRAT, M. LAURENT, M. LECHEVALIER, M. POTIER, Mme AUBERT, Mme PERROT, Mme FLOURIOT-BRISTOT, M. BANQUY, M. MIALET, M. GUILLEMENOT,  
Conseillers Municipaux

### **Absents ayant donné procuration :**

M. VEYRAT ayant donné procuration à M. HÉRAULT  
Mme BOLLIET ayant donné procuration à Mme MAREST  
Mme LE NOXAIC ayant donné procuration à Mme MANTE  
Mme BINELLO ayant donné procuration à Mme HERFELD  
Melle FILIP ayant donné procuration à M. COURTOIS  
M. VUCEKOVIC ayant donné procuration à M. BANQUY

### **Absents :**

M. BOUISSET, M. JOSSE, M. ZAMMIT, Mme BERNARD

---

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur BENARD ancien Maire Adjoint de Monsieur Cachat

### **ADOpte A L'UNANIMITÉ**

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 novembre 2006

### **ADOpte A L'UNANIMITÉ**

L'ordre du jour de la présente séance

### **APPROUVE A LA MAJORITÉ**

**Contre : M. BANQUY, M. VUCEKOVIC, M. MIALET, M. GUILLEMENOT**

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 2006 de la Commune

### **DECIDE A L'UNANIMITÉ**

De reverser la part de la TEOM correspondant au coût 2006 du traitement des ordures ménagères transféré à la CASVS.

### **AUTORISE A L'UNANIMITÉ**

Le versement de l'indemnité annuelle de conseil du receveur municipal pour un montant de 3 894 96 € au titre de l'année 2006

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suspendre la séance à 20 H 51 pour leur présenter les différents projets des candidats ayant concouru pour la reconstruction de l'école H. Boucher Reprise de la séance à 21 H 03.

### **DECIDE A L'UNANIMITÉ**

D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du groupe scolaire H. Boucher et d'équipement annexes, rue des Saules à Montgeron, au groupement ayant pour mandataire le Cabinet d'Architecture « Atelier d'Architecture Malisan » sise Ferme de Maison Neuve – avenue de la Commune de Paris – 91220 Brétigny sur Orge portant sur un montant de travaux d'une valeur de 5 305 400 € HT et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le marché correspondant avec le groupement d'entreprise retenu

### **DECIDE A L'UNANIMITÉ**

De la passation du marché avec le Groupement GARREL ET NAVARRE/STRAV pour la prestation de mise à disposition de cars avec chauffeur pour les services de la Ville de Montgeron et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints dans l'ordre du tableau à signer le marché correspondant

### **DECIDE A L'UNANIMITÉ**

De passer un avenant n° 1 au marché de collecte et transport des déchets ménagers et assimilés avec la Société NICOLLIN pour un montant de 67 258,72 € HT et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints dans l'ordre du tableau à signer l'avenant correspondant avec ladite société

### **EMET A L'UNANIMITÉ**

Un avis favorable à la mise en révision simplifiée du P.O.S

Monsieur le Maire propose le report de la délibération n° 9 portant sur la signature d'un protocole d'accord avec EDF relatif à la délivrance de certificats d'économie d'énergie en raison de l'imprécision quant à l'impact financier de ce dispositif.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le report de ce point.

### **DÉCIDE A L'UNANIMITÉ**

D'annuler la délibération en date du 27 juin 2006 concernant le programme concerté d'appui à la décentralisation engagé au Bénin porté par la ville de Créteil, approuve le nouveau programme concerté d'appui à la décentralisation engagé au Bénin porté par la ville de Rosny-sous-Bois, dit que la ville de Montgeron participera à hauteur de 5 000 € pour le cofinancement de ce projet pour l'année 2007 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ou tout document relatif à la mise en œuvre de ce programme

## **FIXE A L'UNANIMITÉ**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, les tarifs des repas et consommations de la Maison de l'Amitié :

<b>CATEGORIE</b>	<b>TARIF SALLE</b>		<b>TARIF DOMICILE</b>	
Hors Montgeron	<b>XY</b>	6.90 €		
Cat 1	<b>A</b>	6.32 €	<b>L</b>	6.64 €
Cat 2	<b>B</b>	5.39 €	<b>M</b>	5.76 €
Cat 3	<b>C</b>	4.05 €	<b>N</b>	4.25 €
Cat 4	<b>D</b>	2.85 €	<b>O</b>	2.95 €
Cat 5	Tarifs subventionnés par le département à hauteur de 2.80		Tarifs subventionnés par le département à hauteur de 2.90	

Le tarif appliqué au personnel communal correspond au tarif C, soit 4,05 €.

Le tarif appliqué au personnel de la caserne des pompiers (repas livrés) sera de 4,77 €.

### **Boissons et consommations**

<b>TARIF E</b>	Supplément vin, café, thé, potage	0.62 €
<b>TARIF F</b>	Jus de fruits, soda, glaces, pâtisseries	1.09 €

## **DECIDE A L'UNANIMITÉ**

L'organisation de 10 classes de mer pour l'année scolaire 2006/2007

## **FIXE A L'UNANIMITÉ**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, la participation des séjours de classes de découverte, par jour et par enfant, selon la grille de quotient ci-dessous :

<b>CODE QUOTIENT</b>	<b>TARIF 2007</b>
N	3.70
M	7.75
H	10.00
D	12.65
I	15.75
G	19.00
C	22.70
E	26.45
F	30.40
B	32.40
K	34.15

### **AUTORISE A L'UNANIMITÉ**

Monsieur Le Maire ou l'un de ses adjoints dans l'ordre du tableau à signer la convention d'investissement n° E107-2006 avec la Caisse d'Allocations Familiales concernant la création d'un relais assistantes maternelles au 2 avenue de la République, dans les locaux du centre George Sand

### **AUTORISE A L'UNANIMITÉ**

Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints dans l'ordre du tableau à signer l'avenant n° 3 au contrat de projet n° 11-01 avec la Caisse d'Allocations Familiales renouvelant l'agrément du Centre Marcel Pagnol du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2009

### **APPROUVE A L'UNANIMITÉ**

Les termes de l'avenant n° 4 au 1<sup>er</sup> contrat enfance n° 92-004 signé avec la Caisse d'Allocations Familiales et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints dans l'ordre du tableau à signer l'avenant correspondant

### **APPROUVE A LA MAJORITÉ**

**Abstentions : M. BANQUY, M. VUCEKOVIC, M. MIALET, M. GUILLEMENOT**

Le renouvellement de la convention entre la commune de Montgeron et l'association HABINSER relative à la mise à disposition de 4 logements d'urgence sis, 4 rue du Presbytère et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints dans l'ordre du tableau à signer ladite convention

### **PREND ACTE A L'UNANIMITÉ**

Du rapport d'activités 2005 de la Communauté d'Agglomération « Sénart Val de Seine »

### **FIXE A L'UNANIMITÉ**

A 94 063,55 € le montant d'une subvention exceptionnelle à la Caisse des Ecoles

**La Séance est levée à 21 H 53**

**Le Maire**

**Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne**

**Gérald HÉRAULT**